

CONDUCTEUR CAMION TOUPIE BÉTON

Fiche FAST n° **09-08-15** | (28/02/2014)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Il achemine le béton prêt à l'emploi depuis la centrale jusqu'aux chantiers, avec un camion toupie ou camion malaxeur (PTAC > 3,5 tonnes), charge, transfère et vide les mètres cubes du mélange commandé, en respectant les délais et la qualité, émerge les documents de livraison.

Travaille soit en tant que prestataire indépendant, soit en tant que salarié d'une entreprise de BPE (Béton prêt à l'emploi), qui loue ses camions toupie et ses conducteurs à des bétonniers. Il représente le fabricant de béton qui lui confie ses missions, sans en être son salarié.

Conduit un camion toupie spécialisé dans le transport du béton frais, pourvu d'un réservoir rotatif en forme de toupie qui est incliné suivant un axe presque horizontal.

La toupie tourne lentement, permettant le brassage continu du béton afin d'éviter tout « démélange » pendant le transport jusqu'aux chantiers ; le mouvement n'empêche pas la prise du béton, aussi pour garder toutes ses qualités, le béton ne doit pas séjourner pendant une trop longue période dans le camion (une heure maximum).

Le malaxage en continu a également pour but de compléter le malaxage soigné de la centrale à béton.

L'intérieur du réservoir est pourvu d'une vis sans fin, formée par une cloison hélicoïdale, qui entraîne le béton au fond de la cuve lorsqu'elle tourne dans un sens (opération de brassage) et vers le sommet ouvert de la cuve lorsque la toupie est mise en rotation dans le sens inverse (opération de vidange). Ainsi la toupie peut se vider complètement sans avoir à être inclinée.

Le camion est muni :

- d'un entonnoir situé au-dessus de l'ouverture, pour faciliter son remplissage sous la centrale à béton.
- de canalisations amovibles « goulottes » qui permettent de faire couler le béton directement à l'endroit voulu.
- d'une cuve d'eau, pour le nettoyage du camion et l'ajout éventuel d'eau pour fluidifier le béton à la livraison (ce qui est néanmoins interdit, afin de ne pas faire chuter la résistance du béton).

Selon leur taille, les camions peuvent transporter de 4 m³ à 10 m³ de béton.

Les toupies se présentent sous l'une des trois formes de porteurs et d'une semi-remorque :

- le 4×2 ou 4×4 (19 tonnes maximum) pouvant transporter 4 m³ de béton (soit 9,2 tonnes),
- le 6×4 (26 tonnes maximum) pouvant transporter 6 m³ de béton (soit 13,8 tonnes),
- le 8×4 (32 tonnes maximum) pouvant transporter 8 m³ de béton (soit 18,4 tonnes),
- la semi-remorque 2 essieux (38 tonnes maximum) pouvant transporter 10 m³ de béton (soit environ 23 tonnes).

Les camions toupies sont parfois équipés d'un tapis convoyeur embarqué, ou d'une pompe permettant de délivrer le béton directement sur le lieu de coulage.

Vérifie le bon état du véhicule : inspection visuelle, contrôle des niveaux et les complète si nécessaire (huile, eau,...), fait le plein de carburant et vérifie la pression des pneus ; fait réaliser le contrôle du camion (révision, contrôle technique ; doit avoir des notions de mécanique,

Récupère le bon de commande auprès du responsable de la centrale à béton, avant de charger son camion ; les tournées sont prédéfinies sur un périmètre géographique restreint (environ 30 km autour de la centrale, rarement au-delà).

Participe à l'activité de chargement en centrale et de déchargement sur chantier du béton ; manutentionne la goulotte.

Doit connaître et respecter les plans de prévention de la centrale et des chantiers ; doit respecter les instructions propres au chantier (vitesse, règles de circulation).

Est attentif à la signalisation, aux autres engins ou véhicules opérant à proximité.

Doit trouver sur le chantier un endroit accessible, stable et suffisamment proche de la pompe, de la benne ou de la zone où est coulé le béton afin de faciliter la tâche des « compagnons », stabilise le PL à l'aide de patins de calage à commande électrique et télécommande le multi bras hydraulique approvisionnant le béton par canalisation jusqu'à l'aire de coulage.

Active alors la vidange de la cuve depuis la cabine du camion ou de l'arrière de la toupie et s'assure du bon déroulement de la livraison.

Remplit et fait signer un bon de livraison.

Nettoie 2 fois par jour au jet : la trémie à béton et la goulotte de vidange du camion ; le nettoyage des canalisations est automatisé ; doit connaître les dangers des produits d'entretien utilisés (dont l'acide chlorhydrique).

Chaque véhicule doit être équipé d'un extincteur, d'une trousse de secours ; présence obligatoire d'un gilet rétro réfléchissant et d'un triangle de signalisation.

Le permis C ou E, complété par la Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) est exigé pour la conduite de véhicules poids lourds (PTAC > 3,5 T).



Exigences

- Acuité auditive adaptée/Poste
- Attention/ Vigilance
- Travail en coactivité
- Contact Clientèle
- Contrainte posturale : Position Assise Prolongée ; Position Debout Prolongée ; Position Accroupie ; Position Agenouillée ; Bras en Élévation ; Cou Extension Prolongée ; Toute Posture ; Penché en Avant : Contrainte Posturale : position assise prolongée
- Esprit Sécurité
- Horaire de travail :travail posté ; 3x8h, 2x8h ; travail de Nuit > 270 h/an ; Astreinte ; Heure Supplémentaire ; Dépassement Horaire : Horaire Travail : heures supplémentaires ; 2x8h ou 3x8h : sur grands chantiers
- Intempérie (Température extrême chaleur) (Température extrême froid) : Intempéries : vent, brouillard, pluie
- Mobilité physique : dénivellation descente et montée de camion
- Multiplicité Lieux Travail
- Poste Sécurité
- Travail Proximité Voies Circulées : Travail Proximité Voie Circulée : livraison, travaux VRD
- Travail seul
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Travail Hauteur : monte et descend de la toupie
- Température Extrême
- Vision adaptée au poste : champ visuel, vision nocturne, vision crépusculaire, résistance éblouissement, vision de loin, vision des couleurs, appréciation des distances (port d'une

correction compatible)

Accident du travail

- Risque routier : mission
- Chute Plain-Pied : terrain accidenté, dénivellation, surface glissade, encombrement
- Chute Hauteur : camion, marche pied
- Chute Objet : matériau, matériel
- Port Manuel Charge : manutention des goulottes
- Contact Conducteur Sous Tension : ligne électrique aérienne, avec tapis transporteur
- Agression Agent Chimique : contact ciment
- Renversement Engin : camion toupie mal calé et stabilisé
- Renversement par Engin/Véhicule : voie circulée, chantier, carrière
- Projection Particulaire : poussières, particules
- Emploi Appareil Haute Pression : nettoyage du véhicule ; rupture flexible

Nuisances

- Bruit : si niveau d'exposition quotidien de 80dB (A) ou un niveau de pression acoustique de crête de 135dB (C) - Voir la fiche
- Ciments - Voir la fiche
- Vibrations corps entier : Vibration Corps Entier: si vibrations transmises sur 8h $>$ à 0,5 m/s² - Voir la fiche
- FUMEES DE DIESEL : Gaz Combustion/Echappement : diesel (particules fines) NO₂, SO₂, CO-livraison béton en galerie ou chantier en tunnel. - Voir la fiche
- Huile Minérale : lubrifiant, graisse : entretien camion
- Décapants : Décapant/Nettoyant /Détergent : nettoyage à haute pression du véhicule - Voir la fiche
- Rayonnement non ionisant ultraviolet : Rayonnement Non Ionisant : rayonnement optique naturel (soleil) lors livraison - Voir la fiche

Maladies professionnelles

- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42] "Tableau MP INRS
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier [97] "Tableau MP INRS
- Affections causées par les ciments (alumino-silicates de calcium) [8] "Tableau MP INRS
- Lésion eczématiformes de mécanisme allergique : agents détergents pour nettoyage du véhicule [65]

- Intoxication professionnelle par l'oxyde de carbone [64] "Tableau MP INRS
- Périonyxis onyxis : atteinte des doigts et des orteils [77] "Tableau MP INRS

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles